

Consentement à la vérification par un corps de police Formulaire réservé à la garde en milieu familial non reconnue

Renseignements sur le service de garde en milieu familial non reconnu

Adresse du service de garde :			
Ville :			
Nom du responsable du service de garde			
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> M ^{me}	Nom(s) de famille :	Courriel :	
	Prénom(s) :	Téléphone :	() -

Section 1 — Renseignements sur la personne visée par la vérification

Nom(s) de famille :			
Prénom(s) :		Téléphone (résidence) :	
		Téléphone (cellulaire) :	
Date de naissance :	Année	Mois	Jour
Sexe :	M <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	Téléphone (travail) :
Adresse actuelle :		Code postal :	
Ville :		Province :	
Courriel :			
Adresses de résidence des cinq dernières années, si différentes de l'adresse actuelle :			
N° civique	Rue	Ville	De (année / mois) À (année / mois)
Avez-vous déjà été accusé(e) ou déclaré(e) coupable d'une infraction ou d'un acte criminels ? Si oui, précisez :		Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
Nature de l'infraction ou de l'acte	Date de la déclaration de culpabilité (Année/mois/jour)	Palais de justice (municipalité)	

Au besoin, indiquez les adresses précédentes ou les infractions ou actes criminels reprochés au verso du présent formulaire.

Les sections 2 à 4 doivent être remplies devant un commissaire à l'assermentation

Section 2 — Pièces d'identité

Cochez les deux pièces d'identité valides (non expirées) présentées au commissaire à l'assermentation. Au moins une de ces pièces d'identité doit avoir été délivrée par une autorité gouvernementale et contenir les éléments suivants : nom, sexe, date de naissance, photo et signature.

<input type="checkbox"/>	Permis de conduire	Numéro :	<input type="checkbox"/>	Certificat ou carte de citoyenneté	Numéro :
<input type="checkbox"/>	Carte d'assurance maladie	Numéro :	<input type="checkbox"/>	Passeport :	Numéro :
<input type="checkbox"/>	Autre, précisez :	Numéro :	<input type="checkbox"/>	Autre, précisez :	Numéro :

Section 3 – Consentements et signature

Pour la personne responsable du service de garde en milieu familial :

Je consens à ce que le corps de police :

- Vérifie les renseignements concernant toute inconduite à caractère sexuel, toute omission de fournir les choses nécessaires à la vie et toute conduite criminelle d'un véhicule à moteur, tout comportement violent, acte de négligence criminelle et fraude ainsi que tout vol, incendie criminel et délit relatif aux drogues et aux stupéfiants, ce qui comprend, en conformité avec l'article 6.3 de la Loi sur le casier judiciaire (L.R.C. (1985), ch. C-47), un acte ou une infraction criminels énumérés à l'annexe 2 de cette loi à l'égard duquel une suspension du casier a été ordonnée. Cette recherche permettra de vérifier les mises en accusation, les déclarations de culpabilité pour une infraction ou un acte criminels et les comportements pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des enfants.
- Communique avec le ministère de la Famille, lorsque le résultat de la vérification fait état de renseignements pouvant constituer un empêchement au sens de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, ch. S-4.1.1), sans toutefois en préciser leur nature.
- Communique avec moi, lorsque le résultat de la vérification fait état de tels renseignements, afin que j'en prenne connaissance. Il m'appartiendra de décider s'ils pourront être communiqués au ministère de la Famille.

Signature de la personne visée par la vérification
(obligatoirement devant un commissaire à l'assermentation)

Section 3 – Consentements et signature (suite)

Pour toute autre personne majeure vivant dans la résidence :

Je consens à ce que le corps de police :

- Vérifie les renseignements concernant toute inconduite à caractère sexuel, toute omission de fournir les choses nécessaires à la vie et toute conduite criminelle d'un véhicule à moteur, tout comportement violent, acte de négligence criminelle et fraude ainsi que tout vol, incendie criminel et délit relatif aux drogues et aux stupéfiants, ce qui comprend, en conformité avec l'article 6.3 de la Loi sur le casier judiciaire (L.R.C. (1985), ch. C-47), un acte ou une infraction criminels énumérés à l'annexe 2 de cette loi à l'égard duquel une suspension du casier a été ordonnée. Cette recherche permettra de vérifier les mises en accusation, les déclarations de culpabilité pour une infraction ou un acte criminels et les comportements pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des enfants.
- Communique avec le ministère de la Famille, lorsque le résultat de la vérification fait état de renseignements pouvant constituer un empêchement au sens de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, ch. S-4.1.1), sans toutefois en préciser leur nature.
- Communique avec moi, lorsque le résultat de la vérification fait état de tels renseignements, afin que j'en prenne connaissance. Il m'appartiendra de décider s'ils pourront être communiqués au ministère de la Famille.

Je consens à ce que le ministère de la Famille communique avec la personne responsable du service de garde pour l'informer :

- Que mon dossier fait état de renseignements pouvant constituer un empêchement au sens de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, ch. S-4.1.1), de l'impact potentiel de cette situation sur sa prestation de services de garde et des procédures à effectuer pour que se poursuive, si désirée, l'analyse de mon dossier. La personne responsable du service de garde ne sera pas informée de la nature des renseignements.
- De mon refus, le cas échéant, de transmettre au ministère de la Famille, pour analyse, le résultat de la vérification. La personne responsable du service de garde ne sera pas informée de la nature des renseignements.
- Du résultat de l'analyse de mon dossier lorsque, le cas échéant, j'accepte de transmettre le résultat de la vérification au ministère de la Famille afin qu'il détermine s'il y a présence d'un empêchement au sens de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, ch. S-4.1.1). La personne responsable du service de garde ne sera pas informée de la nature des renseignements analysés.

Signature de la personne visée par la vérification
(obligatoirement devant un commissaire à l'assermentation)

Section 4 – Déclaration solennelle

Je, soussigné(e), déclare solennellement que tous les renseignements que j'ai fournis dans le présent document sont vrais, que j'ai présenté les deux pièces d'identité requises (section 2) au commissaire à l'assermentation et que ces pièces sont bien les miennes.

Nom et prénom de la personne visée par la demande de vérification

Signature de la personne visée par la demande de vérification

Date (Année/mois/jour)

Affirmé solennellement devant moi à

Nom de la localité

ce

Date (Année/mois/jour)

Signature du commissaire à l'assermentation

Nom et prénom

Numéro ou sceau

Faire une copie de ce formulaire et la conserver dans vos dossiers. L'original de ce formulaire doit être transmis par la personne responsable du service de garde au corps de police, lequel n'a pas l'obligation de vous en fournir une copie. Dans le cas d'une autre personne majeure vivant dans la résidence, vous pouvez remettre l'original à la personne responsable du service de garde, dans une enveloppe cachetée. La présente déclaration est valide 45 jours à compter de la date de signature du commissaire à l'assermentation. Une demande de vérification transmise au-delà de ce délai ne sera pas traitée.

Renseignements additionnels (au besoin, utilisez cet espace pour compléter la section 1)

Adresses précédentes :

N° civique	Rue	Ville	De (année / mois)	À (année / mois)

Toutes mises en accusation ou déclaration de culpabilité pour une infraction ou un acte criminels, précisez :

Nature de l'infraction ou de l'acte	Date de la déclaration de culpabilité (Année/mois/jour)	Palais de justice (municipalité)